

14/12/24

Volume **XXIII** – Lettre 7

13 Kislev 5785



**Hil'hoth Chabbath** par le Rav David Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, *chlita*

**Que change le fait de considérer le Chabbath comme דחוייה, dans la mesure où l'on peut transgresser le Chabbath en cas de pikoua'h nefech ?**

Il y a plusieurs différences, mais l'important ici est de considérer que même si l'on a l'obligation de transgresser le Chabbath dans un cas de *pikoua'h nefech*, il faut malgré tout préparer avant Chabbath tout ce qui peut l'être, afin de réduire le 'Hilloul Chabbath au minimum indispensable. Par exemple, selon le 'Hafets 'Haïm, <sup>1</sup> si l'on a ordonné à un soldat de préparer quelque chose pour l'après-midi du Chabbath, il doit le préparer avant Chabbath et ne pas compter sur le fait qu'il peut transgresser le Chabbath pour le faire. D'après le 'Hatam Sofer, <sup>2</sup> nous avons l'obligation de préparer avant Chabbath tout ce qui est nécessaire à une femme qui doit accoucher ou à une personne gravement malade et ne pas compter sur le fait que nous pouvons transgresser le Chabbath dans une situation de *pikoua'h nefech*.

**Pouvez-vous donner des exemples pratiques ?**

Le service d'ambulance doit remplir un formulaire avec des détails sur le patient. Si l'on sait que l'on peut être transporté le Chabbath par un ambulancier juif, il est préférable de remplir ce formulaire à l'avance, avant Chabbath. Il n'est bien entendu pas nécessaire d'agir de la sorte avec un ambulancier non juif. Si l'on doit utiliser un inhalateur le Chabbath, il est souhaitable de le relier à une minuterie qui le déclenchera quand on en aura besoin, évitant ainsi de l'allumer inutilement le Chabbath. Évidemment, en cas de crise le Chabbath, si l'on en a un besoin immédiat, on n'attendra pas l'heure fixée par la minuterie. Une personne en situation de *pikoua'h nefech* qui a besoin de nourriture et d'eau chaude le Chabbath ne doit pas compter sur le fait qu'il lui est permis de cuire ou de réchauffer ses aliments le Chabbath, mais devra le prévoir à l'avance comme tout le monde. Si son état nécessite de la nourriture fraîchement cuisinée et ne lui permet pas des aliments réchauffés sur une plaque chauffante, il faudra alors consulter un Rav.

Si un bandage ou un pansement doit être changé le Chabbath, il faudra pré découper les bandes et le coton avant Chabbath et éviter ainsi de transgresser le *issour deoraïtha* (interdiction de la Torah) de "déchirer" קורע. Les exemples sont très nombreux, mais il faut anticiper et préparer ce qui est nécessaire. Cependant, si l'on n'a rien préparé à l'avance et qu'un besoin apparaît de transgresser le Chabbath, il ne faut pas hésiter à le faire dans l'intérêt de la personne concernée par le *pikoua'h nefech*.

[1] *Chaar Hatsioun* 344:9

[2] *Ibid*

**Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport וישלה**

à suivre

(XXXII : 5) **וַיִּצַו אֹתָם לֵאמֹר כֹּה תֹאמְרוּן לְאֲדֹנָי לְעִשָׂו: כֹּה אָמַר עֲבָדְךָ יַעֲקֹב עִם לָבוֹן גְּרָתִי וְאַחַר עַד עָתָה.** **Il leur avait donné cet ordre : "Vous parlerez ainsi à mon seigneur, à Ésaü : 'Ainsi parle ton serviteur Jacob : J'ai séjourné chez Laban et prolongé mon séjour jusqu'à présent.**

Yaakov envoya des messagers à Essav et leur ordonna de lui dire qu'il avait habité jusque-là avec Lavan. Quel était le but de Yaakov en partageant cette information apparemment non pertinente ? Rachi explique que la valeur numérique du mot « גְּרָתִי » (j'ai habité) est 613, le nombre des *mitsvoth* (commandements) dans la Torah. En d'autres termes, Yaakov disait à Essav que bien que j'aie habité dans la maison du méchant Lavan, j'ai toujours observé les 613 commandements et je n'ai pas non plus appris de ses mauvaises voies.

Rav Issachar Frand est dérangé par l'expression apparemment redondante : si Yaakov a observé toutes les *mitsvoth*, n'est-il pas clair qu'il n'a pas appris des mauvaises voies de Lavan ? Pourquoi Yaakov avait-il besoin d'insister sur ce point évident ?

Rabbi Frand explique que Rachi enseigne subtilement qu'il est possible pour une personne d'observer toutes les *mitsvoth* tout en absorbant les valeurs de son environnement étranger. Il est possible d'observer strictement la lettre de la loi tout en perdant de vue la situation dans son ensemble, qui comprend également l'esprit de la loi. Par exemple, une personne peut organiser un mariage ou une Bar Mitsva glatt casher mais extrêmement ostentatoire et une femme peut porter des vêtements conformes à la lettre aux règles de la modestie mais qui attirent tellement l'attention qu'ils violent les principes sous-jacents de *tsniouth*. Les parents peuvent envoyer leurs enfants dans les meilleures écoles, mais ne pas réserver de temps de qualité à passer avec eux ou pire, ils peuvent créer un foyer construit sur des valeurs qui vont à l'encontre de tout ce que leurs enfants apprennent à l'école.

Alors que nous nous efforçons constamment d'améliorer l'accomplissement de nos *mitsvoth*, nous devons veiller à ce que nos actions ne soient pas entachées par la culture immorale et décadente qui nous entoure, afin qu'elles soient conformes non seulement à la lettre, mais aussi à l'esprit de la loi.

## Pour la guérison totalè de Barou'h Yoèl Chimon Israèl ben Jeaning Penina

### Le Rav Tzema'h Tsarfati pour les Perles de Vie

Cela s'applique à quiconque respecte la *Torah* – même un gentil. Il n'est peut-être pas de la postérité abrahamique, mais, s'il respecte la *Torah* et ses diffusions, *Hachem* fera briller Son visage sur lui. L'histoire suivante, tirée d'une biographie d'un grand *tsadik*, un Saint érudit de la *Torah* de Tunisie, soutient cette idée.

Toute la communauté juive de Tunis dormait ; pourtant, dans une maison, malgré l'heure tardive et son épuisement, une personne, le *Ha'ham* Tzema'h Tsarfati, *zal*, Grand Rabbin de Tunis, érudit par excellence, se préparait à réciter le *Tikoun Hatsoth*, la prière pleurant la destruction du *Beth Hamikdash*, qui précédait le début de son programme d'étude quotidien. Soudain, la bougie qui brûlait devant lui s'éteignit, plongeant la pièce dans l'obscurité totale. Il n'y avait pas d'allumettes dans la maison du *Rav*. C'était l'une de ces nuits où rien ne semblait aller. L'idée de perdre le reste de la nuit sans étudier était trop difficile à supporter. Le *Rav* alla chercher une allumette, une bougie, n'importe quoi pour éclairer sa maison. Nous nous sommes tellement habitués aux commodités modernes que nous perdons la sensibilité à ce que cela devait signifier d'étudier, de travailler, de travailler, à la lumière d'une bougie. Le *Rav* parcourut toute la ville à la recherche d'une lumière, en vain. Finalement, il vit une lumière provenant d'une boulangerie. Il s'y précipita immédiatement ; peut-être pourrait-il obtenir de la boulangerie une lumière qui lui permettrait d'étudier jusqu'au lever du soleil. Un surveillant musulman montait la garde devant la boulangerie. Lorsqu'il vit le grand rabbin de la ville debout près de la porte, il souleva la lourde poutre de bois qui servait de serrure à la porte et permit au *Rav* d'entrer. Le *Rav* le remercia avec profusion de l'avoir laissé entrer, puis lui demanda une lumière. Le garde donna au *Rav* une bougie allumée, lui souhaita bonne nuit et remit la lourde poutre de bois à sa place. Dix minutes plus tard, le *Rav* était de retour. La bougie s'était éteinte. Le garde souleva la poutre et ralluma la bougie du *Rav*, juste pour le voir revenir quelques minutes plus tard, le vent avait de nouveau éteint la flamme, malgré tout ce qu'il faisait pour la protéger. Le garde musulman ne se précipita pas pour soulever à nouveau la lourde poutre. Après tout, il aurait bien voulu dormir et le *Rav* revenait quand même pour la troisième fois. Voyant que le gardien n'était pas trop enthousiaste à l'idée d'ouvrir à nouveau la porte, le *Rav* s'écria : « יהיה רצון ! Que ce soit la volonté de D-ieu Tout-Puissant que tu mérites de devenir riche à la mesure du poids de cette poutre ! » (C'est la quantité d'or qu'il devrait amasser.) Le garde comprit que devant lui se tenait un saint homme qui était vénéré et admiré non seulement par toute la communauté juive, mais aussi par toute la ville en général. Il se leva avec empressement pour soulever la poutre, alluma la bougie et porta personnellement la bougie allumée à la maison du *Rav* !

Le lendemain, alors que le gardien faisait le compte du nombre de pains et de petites brioches vendus dans la boulangerie, il fut abordé par un inconnu qui lui demanda combien il gagnait par jour. « Cinq pièces », répondit le garde. J'ai un travail pour toi qui demande une grande discrétion. Je suis prêt à te payer vingt-cinq pièces par jour si tu veux travailler pour moi. N'oublie pas que la discrétion est de mise. Peux-tu le faire ? « Oui ! Oui ! » répondit le garde. « Alors, allons-y », dit l'homme. Il mit un bandeau sur les yeux du garde et le conduisit sur un chemin pendant environ trois quarts d'heure, avant d'arriver à destination : une petite maison insignifiante. L'homme lui retira le bandeau et le conduisit dans une petite pièce où les murs étaient recouverts de diverses peintures. L'homme retira rapidement un grand tableau qui cachait une petite porte dérobée. L'homme ouvrit la porte et le garde faillit s'évanouir quand il vit des sacs et des sacs remplis de pièces d'or. Il y avait une fortune royale dans cette pièce, une somme d'argent inimaginable. Son travail consista à sortir les pièces d'or des sacs et à les ranger dans des coffres. À la fin de la journée, le gardien fut payé et les yeux bandés, ramené à la boulangerie. Pas mal pour une journée de travail. Fin de l'histoire ? Non !

Quelques semaines plus tard, alors que le gardien allait travailler à la boulangerie, il vit des panneaux annonçant une vente aux enchères immobilières. Apparemment, un homme était mort, laissant une petite maison, dont personne ne semblait vouloir. Il n'y avait pas d'héritiers, la propriété fut donc mise en vente. Quand le garde vit l'adresse de la maison, il devint curieux et découvrit que c'était la maison de l'homme riche insaisissable dont il n'avait plus entendu parler. Soudain, tout lui revint : la bénédiction du *Rav* ; l'apparition soudaine de l'homme riche ; tout cet argent. Il décida d'acheter la maison, qu'il obtint pour presque rien car cette maison située presque nulle part, n'intéressait personne. Il obtint les clés, ouvrit la porte, courut vers le tableau qui couvrait l'entrée cachée de la « pièce » et là il découvrit la bénédiction du *Rav* dans toute sa splendeur : des milliers et des milliers de pièces d'or ; le poids d'une lourde poutre en or ! Fin de l'histoire ? Pas encore.

Lorsque *Rav Tzema'h* devint vieux, il décida de s'installer en Terre Sainte. Son voyage le conduisit à travers la Turquie, où il passa quelques jours à se reposer à Istanbul. Un jour, alors qu'il se promenait dans le quartier culturel, un cheikh arabe, assis dans une calèche magnifique, s'arrêta à côté de lui. Le cheikh descendit de la voiture et s'inclina devant le *Rav*. « Le *Rav* voudrait-il bien me rejoindre dans mon palais ? Je voudrais lui rembourser ma dette de gratitude » déclara le cheikh. *Rav Tzema'h* ne reconnut pas le cheikh, mais accepta néanmoins de le suivre. Dès qu'ils furent arrivés au palais du cheikh, celui-ci ferma la porte et, dans l'intimité de sa maison, se prosterna devant le *Rav*. Il baisa les pieds du *Rav*, tout en lui rappelant les événements qui s'étaient déroulés cette fameuse nuit des années plus tôt : « Je suis ce gardien que le *Rav* a béni avec une grande richesse. S'il vous plaît, prenez ce petit témoignage de ma reconnaissance. Il tendit ensuite au *Rav* un sac d'argent en cuir contenant une grande quantité de pièces d'or - suffisantes pour vivre jusqu'à la fin de ses jours, étudiant la *Torah* sans aucun souci financier. Ce fut la récompense obtenue par *Rav Tzema'h* pour sa dévotion inégalée à l'étude de la *Torah* et l'incroyable récompense justifiée par un non-Juif pour l'immense respect qu'il accorda au *Rav* et à la *Torah*.

### Un mot sur la Téfila Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé Chochanim)

אתה הוא יי האלהים אשר בחרת באברם והוצאתו מאור כשדים, ושמת שמו אברהם: ומצאת את לבבו נאמן לפניך

**C'est Toi, Hachem, le D-ieu, qui as choisi Avram ; Tu l'as fait sortir d'Uhr Kassdim et Tu as fait de son nom Avraham. Tu as trouvé son cœur fidèle devant toi.**

L'ordre séquentiel du verset semble erroné. Premièrement : *Hachem* est *Elokim*, qui a sorti Avram d'Uhr Kassdim, et qui a trouvé le cœur d'Avram qui Lui est fidèle. Puis, Il l'a choisi et Il a changé son nom en Avraham. Ce que nous avons ici à la place, c'est la sélection et le changement de nom d'Avraham, précédés de sa loyauté de cœur, qui est en fait la cause de sa sélection et de son changement de nom. Le *Rav* Avigdor Miller, *zal*, explique qu'Avraham Avinou a été choisi à plusieurs reprises. Il a été choisi pour la première fois à Uhr Kassdim en raison de sa vertu. Il a ensuite été retiré de là et soumis à d'autres tests. Ces épreuves n'étaient pas tant des défis que des occasions de démontrer son amour pour *Hachem*. Ainsi, une épreuve est une récompense : une opportunité de croissance, une opportunité de gagner une plus grande proximité avec *Hachem*. Le premier choix était fait par *Hachem*, qui le distinguait pour des épreuves supplémentaires. Après avoir réussi ces défis, *Hachem* l'a choisi à nouveau et lui a donné un nouveau nom, indiquant son statut nouvellement élevé. Par la suite, *Hachem* l'a de nouveau mis à l'épreuve et il s'en est sorti avec une conviction exemplaire. En raison de sa capacité à résister à toutes ces épreuves, il a démontré sa fidélité totale à *Hachem*. C'est à ce moment-là qu'il a fait le choix final et le plus grand. Le vrai maamine (le croyant), ne cherche pas la récompense. Sa plus grande distinction est d'être reconnu par *Hachem* comme un croyant loyal.

**A la mémoire de Yoel, Yeochoua ben Yosseph véMessaouda CHAOUAT (14 Kislev 5777)  
& de Eric Aaron ben Hanna et David SUISSA (19 Kislev 5759)**

Association Déborah-Guitel : 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76  
E-mail: [associationdeborahguitel@gmail.com](mailto:associationdeborahguitel@gmail.com) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

**Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches**

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**